Quelles démarches pour acheter des vaches Pirenaika en Hegoalde ?



Un certain nombre de démarches sont à effectuer avant et après l'achat de vaches Pirenaika au Pays Basque Sud, ainsi que lors du transport.



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA

Zuentzat – 64 220 AINIZA MONJOLOSE Tel 05 59 37 18 82 laborantza.ganbara@ehlgbai.org www.ehlgbai.org

AVANT L'ACHAT

Plusieurs tests sanitaires sont obligatoires ou conseillés et il est préférable de les faire chez le vendeur, au moins 15 jours avant la date prévue d'arrivée chez l'acheteur.

Brucellose	Obligatoire
Tuberculose	Obligatoire
BVD (diarrhée virale bovine)	Conseillé
IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine)	Conseillé et obligatoire ensuite

Pourquoi est-il important de réaliser les tests avant l'arrivée du bétail sur sa ferme ?

- Pour ne pas introduire de maladie dans son troupeau
- Pour ne pas être obligé de garder un animal positif (il est toutefois possible de renvoyer un animal si les tests ont été faits dans les 10 jours maximums suivant l'arrivée de l'animal chez l'acheteur)
- Pour le vendeur : ne pas avoir a éventuellement réintroduire un animal qui a été au contact du troupeau de l'acheteur

TRANSPORT DES ANIMAUX

Le passeport (certificat intracommunautaire, nommé GIA en Espagne), doit faire mention de la date et de l'horaire de départ de l'animal ainsi que du nom du transporteur qui doit lui-même posséder un certificat spécifique pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV).

L'animal est aussi transporté avec sa carte blanche (correspond à la carte d'identité du bovin)

APRÈS L'ACHAT

À l'arrivée de l'animal le vétérinaire doit signer le passeport, faire une seconde prise de sang pour l'IBR dans les 10 jours et traiter l'animal contre le varron obligatoirement, dans les 30 jours qui suivent l'arrivée. Il est recommandé d'isoler l'animal jusqu'à réception des analyses.

Le vétérinaire récupère le passeport de l'animal, le transmet au GDS et envoie après les résultats d'analyse la carte verte de l'animal (qui fait mention de l'état sanitaire).

En parallèle, l'acheteur rempli une déclaration d'introduction de bovin (disponible à l'EDE) et envoie à l'EDE la carte blanche espagnole de façon à recevoir la carte rose française de l'animal.

CONTACTS UTILES

N'hésitez pas à contacter ces administrations, ou votre vétérinaire en cas de doute.

- EDE (Établissement Départemental de l'Élevage) → service bovin : 05 59 80 70 11
- **GDS** (Groupement de Défense Sanitaire) \rightarrow 05 59 80 70 04
- DDPP (Direction départementale de la protection des populations) → 05 47 41 33 80

Contact: Clémentine Rolland